



Décision n° 2020-04

Portant règlement de frais d'huissier dans le cadre du jugement du tribunal judiciaire de Lille du 26 juin 2020 concernant l'expropriation du 15 rue du puits de la croix

- Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article L 2122-22 du CGCT
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juin 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,
- Considérant la nécessité de notifier par huissier l'ordonnance n°20/00008 en date du 26 juin 2020 déclarant expropriée au profit de la commune de Landrecies la parcelle du 15 rue du puis de la croix à Landrecies

Décide

Article 1 : Il est demandé la notification par huissier de l'ordonnance n°20/00008 en date du 26 juin 2020 déclarant expropriée au profit de la commune de Landrecies la parcelle du 15 rue du puits de la croix à Landrecies. Les références sont les suivantes :

Parcelle	Contenance	Adresse	Propriétaires
A 376	73 m ²	15 rue du puits de la croix 59550 LANDRECIES	Mme Micheline WATREMEZ veuve PAMART décédée le 09/05/2018 M. Pierre PAMART décédé le 03/04/2001

Les ayants droits sont :

- Mme PAMART Sophie, 22 allée Germaine May, 87000 LIMOGES.
- Mme DEVINCENZI Pascale, 5 rue des frênes, 37550 SAINT AVERTIN.
- Mme PAMART Isabelle, 24 rue de la liberté, 59600 MAUBEUGE.
- Mme NOIRET Catherine, 5 rue du docteur Brunel, 59212 WIGNEHIES.
- M. CORNET Pierre-Emmanuel, 41 faubourg Soyeres, 59550 LANDRECIES.

Article 2 : La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera envoyée à Monsieur le Sous-Préfet d'Avesnes sur Helpe et au comptable du trésor.

Fait à Landrecies,
Le 27 juillet 2020

Le Maire,
François ERLEM



Ville de LANDRECIES



Toute correspondance doit être adressée à :
Monsieur le Maire, Hôtel de Ville
Place André BONNAIRE – BP 70109 – 59550 LANDRECIES
Téléphone : 03.27.77.52.52 – Télécopie : 03.27.77.78.63
Mail : contact@landrecies.fr
Site : www.landrecies.fr